

Portelance

Revue de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal

Printemps-Été 2025

Vol. 45 - N° 1



Notre famille
protégeant la vôtre

Portelance

Sommaire

Mot du président	2	Changements climatiques	34
Parajuriste et gestionnaire SST ...	4	Sirènes et Alertes : Protégez votre audition sur le terrain	35
Affiliate Leadership Training Summit (ALTS)	5	Lésion professionnelle : l'importance du rapport final et du rapport d'évaluation médicale	36
Mot du secrétaire	6	25 mai 1987 - Le destin	38
Accueillons une nouvelle ère de service en français pour les membres de l'AIP	8	Bienvenue dans la grande famille de l'APM	40
Le Fonds de bienfaisance des pompiers de Montréal (FBPM)	10	Retraités	42
Bonne saison estivale!	11	Promotions	43
Comité du Programme d'aide aux employés (PAE)	12	Aumônier pour tous!	46
Bilan de la campagne des paniers de Noël 2024	24	In memoriam	48
Comité social	25	Index des annonceurs	31



RevuePortelance.ca



Message de l'éditeur

C'est avec un immense plaisir que l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal Inc. vous dévoile l'édition Printemps-Été 2025 de la revue *Portelance*.

En couverture, nous vous présentons une photo saisie en pleine action lors de l'incendie de 5^e alarme survenu dans la nuit du 4 octobre 2024 au Vieux-Port de Montréal, à l'angle des rues Notre-Dame et Bonsecours. Ce drame, qui a coûté la vie à deux personnes, nous rappelle l'importance cruciale des mesures de sécurité et le rôle essentiel des pompiers de Montréal. Nous souhaitons rendre hommage aux victimes et saluer le courage et le dévouement exemplaires de nos membres qui ont combattu ce sinistre.



Photo de Sean Mollitt

Vous trouverez dans cette édition des articles variés en lien avec l'univers pompier. Nous espérons que les informations contenues dans ces articles sauront vous informer et vous divertir.

En mon nom et au nom de tous nos collaborateurs, je tiens à remercier nos annonceurs de permettre la distribution gratuite de cette revue syndicale.

Nous vous prions de nous faire part de vos remarques ou suggestions à info@adpm.qc.ca.

Bonne lecture,

Chris Ross

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025
Dépôt légal, Bibliothèque et Archives Canada, 2025

ÉDITEUR

1591, rue Principale, bureau 201
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6
Tél. : 1 855 908-2626

Directrice générale
Stéphanie Chicoine, adm. a.

Directeur des ventes
André Labonté

Directrice – Infographie
Nancy Bossé

Directrice – Relation et service client
Nancy Thibeault



Mot du président

Par Chris Ross

Président

Chers confrères et chères consœurs,

Le printemps est à nos portes, et avec lui vient l'occasion de faire le point sur les dossiers importants qui touchent notre profession et notre sécurité. Votre association travaille sans relâche pour défendre vos droits et améliorer vos conditions de travail. Cette édition du *Portelance* vous présentera les avancées significatives réalisées au cours des derniers mois, ainsi que les défis qui restent à relever.

Protection de la santé de nos pompiers : des avancées majeures

Nous sommes fiers du travail accompli par la députée locale Sherry Romanado, de la circonscription Longueuil—Charles—LeMoynes, qui a joué un rôle déterminant dans l'adoption du projet de loi C-224. Cette loi a mené à la publication, l'automne dernier, du *Cadre national sur les cancers liés à la lutte contre les incendies*. Ce cadre identifie six piliers clés pour la prévention et la gestion des cancers chez les pompiers :

Pilier n° 1 – Recherche sur les cancers liés à la lutte contre les incendies

Pilier n° 2 – Recherche sur la prévention du cancer et collecte de données

Pilier n° 3 – Formation et éducation dans le domaine des soins de santé

Pilier n° 4 – Tests de diagnostic pour les pompiers

Pilier n° 5 – Échange de l'information et des connaissances

Pilier n° 6 – Normes de santé et de sécurité et d'indemnisation des accidents du travail

Ces piliers serviront de feuille de route pour les années à venir. Plus important encore, le financement de ce programme a été entièrement adopté, ce qui garantit des changements concrets pour la protection de nos membres.

Reconnaissance des cancers professionnels : une victoire pour la santé

Votre association a poursuivi son travail local avec le ministre du Travail, Jean Boulet, pour faire reconnaître les risques auxquels sont confrontés les pompiers et augmenter le nombre de cancers reconnus comme maladies professionnelles. Grâce au leadership et à la collaboration de M. Boulet, nous avons obtenu des avancées significatives.

Les cancers actuellement reconnus comme maladies liées au métier de pompier au Québec

- cancer du rein
- cancer de la vessie
- cancer de la prostate
- cancer de la peau
- cancer du larynx
- cancer du poumon
- mésothéliome
- myélome multiple
- lymphome non hodgkinien

Les cancers qui seront ajoutés

- cancer colorectal
- cancer du sein
- cancer des testicules
- cancer de l'œsophage
- cancer du cerveau
- leucémie

Nous prévoyons que ces changements seront officialisés au printemps 2025 avec l'adoption de la législation nécessaire. La CNESST a déjà commencé à reconnaître ces cancers, et nous nous attendons à régler hors cour plusieurs contestations soumises avant l'annonce.

PFAS : une lutte pour des équipements plus sûrs

Comme vous le savez, l'émission *Enquête* de Radio-Canada a révélé en novembre dernier la présence de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les équipements de protection des pompiers, notamment dans les habits de combat. Ces substances chimiques, surnommées « produits chimiques éternels » en raison de leur persistance dans l'environnement et le corps humain, sont soupçonnées d'être cancérigènes. À la suite de ce reportage, qui a mis en lumière les risques potentiels pour la santé des pompiers, l'employeur a pris des mesures immédiates. Il a notamment accepté de revoir toutes les pièces de nos uniformes et a temporairement retiré certaines d'entre elles du catalogue pendant que nous procédons à des tests individuels.

Concernant nos habits de combat, bien que les nouveaux modèles contiennent toujours



des PFAS dans la membrane intérieure, ceux-ci seront progressivement éliminés en 2025. Nous avons réussi à apporter des modifications aux normes NFPA et à introduire une liste de plus de 300 substances restreintes qui ne seront plus autorisées dans le processus de fabrication. Cette liste s'inspire des principes de la norme OEKO-TEX 100, une norme reconnue mondialement qui certifie l'absence de substances nocives dans les textiles. D'ici l'automne 2025, tous les habits fabriqués seront beaucoup plus sûrs que ceux que nous portons actuellement, ou ceux que nous portions il y a 15 ans.

Il est important de rappeler que les SPFA sont présents dans de nombreux produits de consommation courante. Bien que certains affirment qu'ils sont stables, c'est aussi ce qu'on disait il y a 15 ans de certains types de SPFA qui sont maintenant reconnus comme cancérigènes. Nous ne saurons peut-être jamais quelle est leur contribution exacte au risque de cancer, mais compte tenu des risques exponentiels auxquels nous sommes confrontés, nous devons faire tout notre possible pour contrôler et éliminer ceux qui sont possibles. Au moment de la publication de cet article, le gouvernement fédéral aura annoncé les mesures qu'il prendra pour restreindre les SPFA, une annonce qui sera faite conjointement avec l'Association internationale des pompiers (AIP) dans l'une de nos casernes.

Projet de loi 88 : un retour à la « normale », mais des défis persistent

Le projet de loi 88 a récemment été adopté par le gouvernement provincial. Il répond aux contestations judiciaires de la loi 24 qui

avait remanié le système d'arbitrage pour les policiers et les pompiers en remplaçant le tribunal d'arbitrage typique par un Conseil de règlement de différends (CRD) nommé par le gouvernement provincial. Essentiellement, il maintient tout ce que la loi 24 contenait qui n'avait pas été invalidée par les tribunaux et remplace le CRD par le précédent tribunal d'arbitrage et les procédures antérieures. Bien que nous reconnaissons ce gain, nous restons avec un système d'arbitrage qui a largement favorisé les employeurs depuis 1996 et qui resserre davantage les critères que l'arbitre doit prendre en considération, y compris l'évaluation de l'impact sur les taxes municipales.

Grief de 2010 sur l'article 74 des normes du travail : une longue bataille se poursuit

Notre grief déposé en 2010 concernant le non-respect par l'employeur du calcul des vacances minimales en tenant compte des heures supplémentaires travaillées se poursuit depuis plus de 14 ans. Les parties ont comparu devant l'arbitre à deux reprises, et ces deux sentences ont été contestées devant la Cour supérieure du Québec. Le dernier débat portait sur la question de savoir si nos jours fériés, en vertu de l'article 4.02, devaient constituer une semaine de vacances pour le calcul de l'indemnité requise. La plus récente décision, rendue au début du mois de février de cette année, confirme la position de l'Association : « Si le débat se présentait de cette manière, c'est toutefois en raison du fait que la Ville avait choisi — par stratégie ou par inadvertance — de ne pas soulever l'argument de l'article 4.02 devant l'arbitre puis la Cour supérieure, et non parce que cet argument n'aurait pas été

pertinent à cette étape des procédures. Si la Ville avait soulevé cet argument, comme elle aurait pu le faire, celui-ci aurait au contraire pu avoir un impact déterminant sur le sort de l'arbitrage et du pourvoi en contrôle judiciaire. » Nous ne nous attendons pas à ce que l'employeur demande l'autorisation de contester cette décision et nous prévoyons qu'il faudra plusieurs mois pour établir les nouveaux calculs qui remonteront à 2009 et incluront tous ceux qui ont pris leur retraite depuis.

L'ensemble de ces dossiers démontre l'engagement constant de votre association à défendre vos intérêts et à améliorer votre quotidien. Nous continuerons à travailler avec détermination pour assurer votre sécurité, votre bien-être et la reconnaissance de votre profession. Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite un excellent été rempli de repos et de moments agréables.

Votre président,

Chris Ross





© Photo : Eric Bilodeau

Parajuriste et gestionnaire SST

Par Yanid Guzman

Parajuriste et gestionnaire SST

Bonjour chers membres,

Je m'appelle Yanid Guzman et je suis très heureuse de me joindre à vous en tant que parajuriste et gestionnaire des réclamations en santé et sécurité au travail. Mon rôle consiste à vous accompagner tout au long de vos démarches auprès de la CNESST, afin d'assurer que vos réclamations soient traitées de manière juste et efficace.

Avant de me spécialiser dans le domaine de la santé et de la sécurité, j'ai eu le privilège d'acquérir plusieurs années d'expérience dans le secteur du service à la clientèle. Cette expérience m'a permis de développer des compétences clés telles que l'écoute attentive, la compréhension des besoins des individus et l'apport de solutions adaptées. Ces aptitudes sont essentielles dans mes fonctions actuelles, où elles me permettent de mieux comprendre les problèmes auxquels vous êtes confrontés et de vous offrir un soutien personnalisé et humain dans la gestion de vos demandes.

Ayant déjà représenté plusieurs entreprises dans ce champ d'activité au Canada et aux

États-Unis, j'ai acquis une expertise dans l'orientation du processus règlementaire des dossiers liés aux accidents de travail et aux maladies professionnelles. J'ai également eu la chance d'enrichir mon expérience d'apprentissage en étant en relation avec une entreprise spécialisée dans la recherche, le développement et la fabrication d'équipements de protection et de sécurité.

Consciente des défis et des réalités auxquels les pompiers et pompières sont exposés au quotidien, il est évident que de nombreux risques professionnels, tels que les risques physiques, toxiques et psychologiques, ainsi que les dangers accrus liés aux maladies oncologiques, font partie intégrante de ce métier. Ces enjeux peuvent malheureusement avoir un impact significatif sur votre santé et votre bien-être. Ma mission est de veiller à ce que vos demandes soient traitées avec l'attention qu'elles méritent, tout en défendant vos droits et en vous accompagnant à chaque étape.

Je suis soutenue par une équipe compétente et engagée, et ensemble, nous formons un véritable réseau de soutien pour vous. Nous

mettons tout en œuvre pour vous offrir un service de qualité, répondre à vos préoccupations, et contribuer à ce que le processus de réclamation se déroule de la manière la plus fluide possible.

Toujours en quête d'amélioration, je continue à renforcer mes compétences en gestion des réclamations et en législation relative à la santé et sécurité, afin de garantir des résultats optimaux pour toutes les personnes impliquées.

Yanid Guzman



ALTS

VINCENT J. BOLLON
AFFILIATE LEADERSHIP TRAINING SUMMIT

ERNEST A. "BUDDY" MASS
HUMAN RELATIONS CONFERENCE



© Photo : APM

Affiliate Leadership Training Summit (ALTS)

Par Félix Lafrance

Vice-président régional Nord

Chers confrères et chères consœurs,

En janvier 2025, j'ai eu la chance de participer au Affiliate Leadership Training Summit (ALTS) de l'Association internationale des pompiers (AIP; en anglais, International Association of Fire Fighters, IAFF). Cette conférence s'adresse aux représentants des sections locales et des affiliés de l'AIP afin de leur fournir les compétences et les outils nécessaires pour mieux défendre les intérêts de leurs membres. L'ALTS comprend des conférences, des ateliers interactifs et des sessions de réseautage avec des dirigeants syndicaux de toute l'Amérique du Nord. C'est un événement clé pour renforcer la solidarité et l'efficacité des syndicats de pompiers affiliés à l'AIP. Lors de ce congrès, j'ai eu l'occasion d'échanger avec des collègues venant des quatre coins de l'Amérique du Nord.

Une des conférences à laquelle j'ai assisté était présentée par Derek Urwin, Ph. D. Il est pompier au sein du Los Angeles County Fire Department et professeur adjoint au département de chimie et biochimie de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA). Fort de 16 années d'expérience en tant que pompier,

il a servi les communautés de East Los Angeles et Inglewood. Il occupe également le poste de conseiller scientifique en chef pour l'AIP. Sa conférence portait sur de nouvelles études montrant une réduction de la contamination par les substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (PFAS) grâce au don de sang, et plus particulièrement au don de plasma.

En effet, de plus en plus d'études suggèrent que le don régulier de sang et de plasma pourrait contribuer à réduire la concentration de PFAS dans l'organisme. Les PFAS s'accumulent dans le sang, et leur élimination naturelle est très lente. Des recherches récentes indiquent que les pompiers qui donnent du sang ou du plasma voient une diminution plus rapide de leurs niveaux de PFAS, ce qui pourrait réduire certains risques sanitaires associés.

Héma-Québec s'efforce de maintenir un approvisionnement suffisant en sang et en plasma pour répondre aux besoins des patients. Cependant, la demande pour ces produits est en constante augmentation.

Même si les PFAS restent un enjeu majeur, donner du sang ou du plasma demeure une excellente habitude. En plus d'un possible effet bénéfique sur l'élimination des PFAS, cela permet de sauver des vies en fournissant des composants essentiels aux patients dans le besoin.

En tant que pompier, prendre soin de sa santé est une priorité. Intégrer le don de sang ou de plasma à sa routine peut être une action simple et efficace pour réduire l'exposition aux PFAS tout en aidant la communauté.

Syndicalement,

Félix Lafrance





© Photo : Eric Bilodeau

Mot du secrétaire

Par Sébastien Massé

Secrétaire

Chers confrères et chères consœurs,

Je suis heureux de prendre quelques lignes par le biais de la revue *Portelance* pour vous informer du grief sur l'article 10.01 ainsi que des procédures de dépôt et de règlement de grief.

Grief 38-10-2021 portant sur l'article 10.01, soit le maintien du traitement net lors d'accident de travail en arbitrage en 2025

En effet, l'article 10.01 fait en sorte que l'employé pompier qui se retrouve en accident de travail se verra versé son salaire net à 100 % par l'employeur au lieu d'être rémunéré directement par la CNESST. Normalement, sans l'article 10.01, le pompier en accident de travail reçoit 90 % de son salaire brut annuel avec un maximum assurable qui évolue à chaque année comme, par exemple, 98 000 \$ pour l'année 2025. De plus, la loi oblige l'employeur à assumer la rémunération des deux premières semaines d'arrêt de travail; par la suite, les versements d'indemnisation de la CNESST sont versés directement à la Ville et celle-ci paie le pompier selon l'application de l'article 10.01 de la convention collective.

Donc, nous bénéficions d'un avantage mais nous avons un désaccord avec l'application faite par l'employeur. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que vous avez des cotisations annuelles obligatoires à verser à certaines entités gouvernementales, soit le Régime de rentes du Québec (RRQ) et le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Donc, selon que votre arrêt de travail survient lorsque vous avez terminé vos versements obligatoires à ces deux entités ou non, les versements d'indemnité que vous recevrez seront plus ou moins élevés selon votre situation au moment de l'accident, et ce, jusqu'à la fin de l'année en cours. L'Association des Pompiers et Pompières de Montréal (APM) interprète que certains membres sont lésés avec cette application de l'article 10.01, car clairement ils subissent une perte monétaire due au moment où survient l'accident de travail.

Un autre élément également important à prendre en considération est que, pendant votre accident de travail, aucun versement n'est fait au RRQ, ce qui impacte le montant cumulé pour le versement de vos prestations du Régime de rentes du Québec à votre retraite.

La loi ne permet pas la cotisation au RRQ lors d'un accident de travail.

Procédure et exigence demandée par votre comité de griefs pour le dépôt d'un grief

Comme l'article 17 de la convention collective l'indique, le syndicat a trois mois pour déposer un grief suite à la date de l'évènement ou de la prise de connaissance qui a engendré le grief. Ainsi, il est primordial de nous envoyer les détails des évènements dénoncés le plus rapidement possible pour éviter toute prescription du grief, en prenant en considération que le bureau ferme en semaine à 16 h et qu'il est fermé en fin de semaine. Merci de nous donner le temps d'analyser la demande, de valider les informations et de construire le libellé de grief pour atteindre le but recherché.

De plus, il n'y a pas automatiquement un dépôt de grief à la suite d'une mesure disciplinaire. Il peut y avoir grief si un enjeu est perçu par le syndicat, si la mesure est jugée trop sévère ou si, après l'analyse de la demande du membre, le syndicat juge qu'il y a des chances



© Photo : Eric Bilbodeau

raisonnables de succès. Prenez note que tout grief appartient à l'organisation syndicale.

Le comité de griefs vous demande d'adresser votre demande détaillée via notre site Internet sous l'onglet « griefs », qui est dirigé directement à chaque membre du comité de griefs. Vous pouvez aussi adresser cette demande à votre délégué de caserne ou à votre vice-président régional (vous pouvez retrouver leurs coordonnées sur le site Internet de l'APM).

Il est également primordial de nous fournir le plus de documentation possible et d'explications précises. Toujours garder en tête qu'avant de s'adresser au syndicat si vous croyez être lésé, il faut adresser la situation à l'employeur et recevoir son refus, qui est le départ du litige. Je vous encourage fortement à communiquer par courriel avec l'employeur ou avec toute entité liée à la problématique identifiée, car les paroles s'envolent et les écrits restent.

Procédure de règlement d'un grief

Pour une meilleure compréhension de votre part sur le suivi d'un grief, voici le cheminement de celui-ci selon les règles de notre convention

collective. Quand un grief survient, celui-ci est soumis par courriel à l'employeur par le biais du directeur du Service incendie. Le dépôt de grief est inscrit dans le compte-rendu de grief remis à chaque assemblée générale régulière. Je porte à votre attention qu'un grief peut également être déposé par l'employeur.

À la suite de ce dépôt, une rencontre doit avoir lieu dans les trois mois suivant le dépôt du grief. Cette rencontre entre les parties sert à s'assurer que les enjeux du grief et les éléments dénoncés sont bien saisis par chacune des parties. Un argumentaire anime souvent ces rencontres et permet parfois de régler certains dossiers.

À la suite de cette rencontre, une réponse écrite doit être envoyée à l'autre partie le mois suivant la rencontre. Si aucune réponse n'est transmise, un délai maximum d'un mois suivant le délai des trois mois de la rencontre est requis pour l'envoi de l'avis de soumission à l'arbitrage sous peine de prescription.

Par la suite, la partie qui a soumis le grief a 12 mois après soumission à l'arbitrage pour soumettre le grief à un arbitre faisant partie

de la liste d'arbitres de la convention collective après entente entre les parties sur le choix de celui-ci. Les dates d'audition sont déterminées selon les disponibilités de l'arbitre, de la Ville et du syndicat, ce qui explique la longueur des procédures. Une entente peut survenir à tout moment entre les parties et sera faite sous forme de procès-verbal (PV) pour protéger les parties.

C'est ainsi que nous sommes gouvernés par la convention collective pour le traitement des griefs. J'espère vous avoir éclairés sur le sujet et ainsi vous donner un ordre d'idées sur les échéances et le cheminement menant à l'aboutissement d'un grief.

Syndicalement!

Sébastien Massé





© Photo : Eric Blodreau

Accueillons une nouvelle ère de service en français pour les membres de l'AIP

Par Edward A. Kelly

Président général de l'AIP

Il est plus important que jamais de faire en sorte que tous les membres de l'Association internationale des pompiers (AIP) (International Association of Fire Fighters (IAFF) en anglais) aient accès à l'information dont ils ont besoin au sujet de notre syndicat et de notre profession.

Dans le cadre de l'effort fait à cette fin, nous sommes emballés de vous annoncer que le site web de l'AIP est désormais accessible en français, donnant pour la première fois aux membres l'accès à tout le contenu du site web dans la langue qu'ils préfèrent. Il suffit de cliquer sur « FR » dans la bannière en haut pour voir toute page du site à l'adresse IAFF.org en français.

Le site Web présente une foule d'informations au sujet de notre profession, comme par exemple des ressources relatives à la santé et à la sécurité, des renseignements détaillés sur le lobbying fédéral et des outils que l'AIP met à la disposition de ses affiliés afin de les aider à lutter pour des salaires plus élevés, une dotation en personnel appropriée et un emploi plus sécuritaire.

Le fait de rendre ces ressources disponibles en français n'est qu'un des moyens par lesquels nous donnons la priorité aux besoins des membres de la section locale 125 de Montréal et de tous les membres du Québec.

En décembre, des pompiers de Montréal et de Shawinigan ont compté parmi les deux douzaines de participants formés dans le cadre du programme Intervenir en milieu périurbain (IMP)

de l'AIP. Cette formation cruciale permet de veiller à ce que tous les pompiers et pompières du Québec soient prêts à intervenir de manière sécuritaire et efficace en milieu périurbain. La formation IMP peut sauver la vie aux pompiers et pompières.

Après un projet pilote fructueux de 400 000 \$ qui a permis de former 325 pompiers et pompières de l'Ouest du Canada en 2023, l'AIP a obtenu l'année dernière des fonds fédéraux pour prolonger son initiative IMP. Le million de dollars affecté chaque année d'ici mars 2027 nous permettra de donner la formation IMP dans l'ensemble du Canada, en anglais et en français.

L'expansion de la formation IMP est le complément du succès de notre Initiative canadienne de formation sur les matières dangereuses, qui assure une formation en français avec des instructeurs de l'AIP depuis son lancement en 2009.

Ces programmes font honneur à notre syndicat et illustrent le rôle de chef de file que joue l'AIP en matière de sécurité du public et des pompiers et pompières au Canada. Nous sommes fiers du fait qu'il n'y aura pas d'obstacle linguistique à ce que tout service d'incendie souhaitant améliorer la sécurité puisse participer à nos programmes de formation, qui sont offerts gratuitement aux municipalités grâce au soutien du gouvernement fédéral.

L'AIP a pour priorité principale d'assurer la sécurité de ses membres. Nous continuerons

de veiller à ce que vous ayez les outils et la formation qu'il vous faut pour faire le travail que vous aimez – et rentrer chez vous sains et saufs après chaque intervention. Vous vous engagez à protéger votre collectivité. Votre syndicat s'engage à vous protéger.

Je surveille de près l'évolution de la situation politique au Canada à l'approche de l'élection fédérale de 2025. L'AIP consultera nos dirigeants et les membres de la base dans le cadre d'une initiative non partisane destinée à vous faire savoir quels candidats ou candidates et quels partis vous appuieront le mieux en vos qualités de pompiers ou pompières et de membres d'un syndicat. Des précisions sur ces efforts vous seront données au cours des prochains mois.

Soyez vous-mêmes. Soyez forts. Soyez pompiers ou pompières.

Edward A. Kelly



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

TÉLÉMÉDECINE,

**Votre santé,
à portée de clic.**

Vous pouvez maintenant profiter du **service de télémédecine de Dialogue** inclus dans votre assurance collective.



Saviez-vous que?

Environ **70 à 80 %** des problèmes médicaux non urgents peuvent être traités virtuellement.

Créez votre compte Dialogue dès maintenant!

Balayez pour télécharger l'application mobile



(ou)

Accédez à l'application à partir de votre navigateur web au **app.dialogue.co**

Votre assurance collective, c'est notre affaire!

L'équipe de BURROWES | Courtiers d'assurances est fière d'avoir contribué à optimiser votre couverture d'assurance avec ce nouveau service!



© Photo - Eric Bilodeau

Le Fonds de bienfaisance des pompiers de Montréal (FBPM)

Par Alex Desjardins

Le Fonds de bienfaisance des pompiers de Montréal existe depuis 1999. Créé à l'origine pour gérer les sommes colossales amassées dans les rues au cours de la campagne annuelle des paniers de Noël des pompiers de Montréal, le FBPM s'est diversifié en amassant aussi de l'argent par la retenue à la source et par la collecte de canettes en caserne. Bien que la campagne des paniers de Noël demeure la première activité en terme d'importance, les autres sources de revenus permettent au Fonds de venir en aide à divers organismes communautaires montréalais tout au long de l'année. En 2024, c'est près de 30 000 \$ qui ont été remis à une quinzaine d'organismes localisés sur l'île de Montréal œuvrant auprès

des enfants ou pour des causes touchant directement les pompiers. Nous avons notamment fait un don de 5 000 \$ pour la recherche sur le cancer du cerveau au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) via une levée de fonds organisée par des confrères pompiers de Montréal.

En mars 2024, le décès de René Choquette, un administrateur du FBPM impliqué dans l'organisme depuis sa création, laisse un poste vacant au sein du conseil d'administration. Nous sommes donc à la recherche de personnes intéressées à s'impliquer en tant qu'administrateur au FBPM. Les membres du conseil d'administration du FBPM travaillent tous de

façon bénévole afin que toutes les sommes amassées par notre organisme aillent directement aux personnes dans le besoin.

Si vous êtes intéressé à vous impliquer au Fonds de bienfaisance des pompiers de Montréal, veuillez envoyer votre candidature à l'adresse suivante : alex.desjardins@montreal.ca.

Si vous désirez contribuer au FBPM, merci d'envoyer le formulaire ci-dessous (aussi disponible sur le site Web de l'APM) au bureau de l'APM, à l'attention de madame Lorraine Babin.

Alex Desjardins



Fonds de bienfaisance des pompiers de Montréal

Option 1 Retenue à la source	Option 2 Contribution comptant
Nom : _____ Prénom : _____	Contribution totale : _____ \$ <input type="checkbox"/> Argent <input type="checkbox"/> Chèque
Numéro de paie : _____ N.A.S. : _____	Nom : _____ Prénom : _____
<input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Actif (Caserne-groupe : _____)	Adresse : _____
<input type="checkbox"/> 2 \$ par paie <input type="checkbox"/> 10 \$ par paie	Ville : _____ Code postal : _____
<input type="checkbox"/> 5 \$ par paie <input type="checkbox"/> _____ \$ par paie	<input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Actif (Caserne-groupe : _____)
<i>Le montant de la déduction à la source sera automatiquement inscrit sur votre relevé pour fins d'impôt.</i>	<i>Un reçu officiel pour fins d'impôt vous sera expédié sur demande.</i>
Signature : _____ Date : _____	<input type="checkbox"/> Je désire recevoir un reçu pour fins d'impôt.



Bonne saison estivale!

Le conseil syndical et le personnel de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal vous souhaitent une bonne saison estivale 2025.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Chris Ross
Simon Lalanne-Camirand
Sébastien Massé
Marc-André Gosselin

LES VICE-PRÉSIDENTS RÉGIONAUX (VPR)

Matthieu Barba
Jonathan Charlebois
Félix Lafrance
Marc-André Lemire
François Rochette

LE PERSONNEL DE L'APM

Lorraine Babin
Sylvie Fugère
Yanid Guzman
Constance Hudon
Catherine Rousse
Charlotte Vaillancourt

LE RENDEZ-VOUS FAMILIAL
DES **POMPIERS**
DE **MONTRÉAL**

Les 12 et 13 juillet 2025
Au parc Angrignon

**BÉNÉVOLES
RECHERCHÉS**

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS AU : info@adpm.qc.ca rdvpompiers.ca

Logos: Desjardins Caisse du Réseau municipal, FIREFIT, and the APM logo.



ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE MONTRÉAL INC.

2655, place Chassé
Montréal (Québec) H1Y 2C3

Tél. : 514 527-9691
Télec. : 514 527-8119
Courriel : info@adpm.qc.ca

www.adpm.qc.ca
[@pompiermtl](https://x.com/pompiermtl)
[@pompiermontreal](https://www.instagram.com/pompiermontreal)
[@pompiermontreal](https://www.facebook.com/pompiermontreal)

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h



Comité du Programme d'aide aux employés (PAE)

Par Comité du PAE

Depuis que je suis en poste comme représentant syndical dans le comité du Programme d'aide aux employés (PAE), je me rends compte que les formations et les campagnes d'information ou de sensibilisation en lien avec les ressources disponibles sont quasi-inexistantes et que peu de mes confrères/consœurs ont une bonne compréhension de tout l'éventail d'options qui sont à leur portée.

Dans cette optique, je trouvais pertinent de revenir à la base et de vous faire un résumé de toutes les plateformes mises à notre disposition afin de faciliter l'accessibilité aux personnes ressources lorsque nous vivons des événements difficiles (autant au niveau professionnel qu'au niveau personnel). C'est pourquoi je considère qu'il est important de travailler en amont et de vous donner toute l'information pertinente AVANT que vous ne viviez des périodes difficiles.

Mais qui sont ces personnes ressources?

Les agents d'orientation

Les agents d'orientation sont des pompiers actifs qui, après avoir suivi une formation, deviennent des proches aidants accessibles 24 h / 24 et 7 j / 7. Leurs rôles et responsabilités sont :

- Être disponible;
- Être à l'écoute et faire preuve de compréhension;
- Informer les employés en difficulté de l'existence du programme et de ses caractéristiques;
- Faciliter l'accès au Programme d'aide aux employés;
- Faire preuve d'une confidentialité absolue;
- S'assurer que la démarche est volontaire.

Vous pouvez trouver les informations sur les agents désignés sur le site web de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal (APM) sous l'onglet PAE, ainsi que dans l'agenda format de poche, p. 47.

Le numéro de téléphone est le 514 240-9691 (aucun texto). Il est important de savoir qu'il s'agit d'un appel confidentiel; il n'y a pas d'afficheur, donc aucun retour d'appel possible. Si votre appel n'aboutit pas, vous devez rappeler; l'agent d'orientation est possiblement déjà en ligne.

L'agent désigné

L'agent désigné est un pompier qui est libéré à temps plein, nommé par le président de l'Association pour œuvrer exclusivement à l'intérieur du Programme d'aide aux employés. Ses rôles et responsabilités sont :

- Être responsable des agents d'orientation;
- Faire la promotion et la sensibilisation auprès des employés pompiers dans le but de faire connaître les services offerts par le programme d'aide;
- Référer les employés pompiers aux ressources externes appropriées;



© Photo : Eric Bilboiseau

- Assurer le suivi des employés pompiers qui utilisent le programme.

**C'est pour quoi?
C'est pour qui?**

Le Programme conjoint d'aide aux employés est offert à tous les employés pompiers de Montréal et à leur famille immédiate qui vivent des difficultés personnelles telles que :

- Rencontre de post-ventilation (debriefing);
- Trouble de stress post-traumatique;
- Problèmes familiaux;
- Solitude;
- Deuil;
- Difficultés relationnelles.

(Voir sur le site de l'APM pour une liste plus exhaustive)

Où pouvez-vous avoir accès à toutes informations pertinentes en lien avec le PAE?

- 1) Sur le site de l'APM, sous l'onglet PAE;
- 2) Dans l'agenda format de poche, à la page 47;
- 3) Sur la page principale de l'intranet, dans l'onglet SIM SST (en bas à gauche);
- 4) Avec l'application Peer On Call.

En espérant que cet article vous aura donné une meilleure compréhension de toute l'aide à votre disposition et facilitera l'approche vers des personnes-ressources durant les moments plus difficiles que vous traverserez.



Comité du PAE

AGIR À GRANDE ÉCHELLE

À l'instar des autres services
d'incendie du Québec, nous
vous invitons à
participer activement à cette
collecte.

**Le mois de mai a été ciblé comme
le meilleur moment de l'année pour
effectuer la collecte.**

**Je suis
ambassadeur**



**fondation
des pompiers
du Québec**

**de la cause des
grands brûlés**



VISITE DE L'UNITÉ DES GRANDS BRÛLÉS

Contactez Marie-Josée Chalifour 514-710-8989
mjchalifour@fondationdespompiers.ca pour les
visites tout comme pour le soutien à la collecte.





Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies



© Photo : APM

Bilan de la campagne des paniers de Noël 2024

La campagne des paniers de Noël 2024 a été un véritable succès, rendu possible grâce à la générosité de nos donateurs et à l'engagement exceptionnel de nos bénévoles.



Chiffres clés :

- **1 276 familles** ont reçu des paniers de Noël.
- Plus de **1 235 cadeaux** ont été distribués à des enfants défavorisés de 14 ans et moins.
- **423 355 \$** ont été amassés grâce à vos dons.
- Plus de **120 bénévoles**, incluant des pompiers actifs et retraités, ont participé à la campagne.

La campagne, qui s'est déroulée sur une période de cinq semaines, de la fin novembre au 19 décembre 2024, a transformé un entrepôt vide en un véritable centre de distribution en un temps record. Grâce à ce travail collectif, nous avons pu apporter du réconfort et de la joie à de nombreuses personnes dans le besoin à travers l'île de Montréal.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à cette initiative. Votre soutien a fait une réelle différence dans la vie de nombreuses familles pendant la période des fêtes, sans compter la visibilité inestimable que cela nous apporte.

Merci de tout cœur!



Comité social

Par **Jonathan Charlebois**

Vice-président régional Ouest et responsable du comité social

Bonjour chers confrères et chères consœurs,

L'année 2025 nous apporte son lot de changements dans les activités sociales.

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier pour votre participation à la **Partie d'huîtres 2024**. Cette année, en 2025, l'évènement aura lieu le jeudi 13 novembre sur l'île Sainte-Hélène, à la salle de l'**Espace Paddock**, qui est située au-dessus des puits de Formule 1.

Nous avons pris la décision de changer d'emplacement pour plusieurs raisons. Nous souhaitons un lieu offrant un grand stationnement à moindre coût et la possibilité d'organiser l'évènement sans fournisseur obligatoire. Cela nous permettra d'élargir notre offre en proposant des solutions de bières sans gluten, des bières de microbrasseries et des prêts-à-boire pour diversifier les options. D'autres améliorations seront également apportées.

La salle est accessible en transport en commun et offre une belle vue. Notre objectif est donc d'améliorer l'expérience client pour 2025.

Si vous connaissez une entreprise de micro-brasserie intéressée à devenir partenaire de l'évènement pour faire connaître ses produits,

invitez-la à me contacter directement afin que nous puissions mettre en place les modalités nécessaires.

Par ailleurs, nous organiserons une nouvelle activité familiale : un match de basketball de l'**Alliance de Montréal** le **18 mai 2025 à 16 h**, à l'**Auditorium de Verdun**. Il s'agira de leur match d'ouverture, et plusieurs inclusions seront offertes avec le billet.

J'ai également le plaisir d'annoncer le retour du **tailgate des Alouettes**, fort du succès de l'année passée. Il aura lieu le **samedi 6 septembre à 19 h** au **stade Percival-Molson**, lors du match contre les **Tiger-Cats de Hamilton**.

Nous travaillons aussi d'arrache-pied pour aller voir un match de la **National Football League (NFL)** cette année. Les détails sont encore en préparation, donc je garde le suspense pour plus tard. Toutefois, sachez que les places risquent d'être extrêmement limitées.

La première édition de notre évènement de **pickleball** a eu lieu le **19 février dernier**. J'aimerais remercier tous les participants pour leur présence. Tous vos commentaires et suggestions ont été notés afin d'améliorer encore davantage la prochaine édition.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des membres qui participent à chaque activité sociale. C'est toujours un plaisir de vous côtoyer!

Nous travaillons constamment à enrichir notre offre de **partenariats pour des rabais corporatifs**. Si vous connaissez quelqu'un qui pourrait apporter une valeur ajoutée à l'organisation de nos activités sociales, n'hésitez pas à nous le référer.

Au plaisir de vous croiser prochainement!

Jonathan Charlebois



25
mars
au
13
mai

Ligue de pickleball APM

Centre Pickle



2
juin

Tournoi de golf

Club de golf Le Portage



12
et
13
juillet

Rendez-vous familial des pompiers de Montréal et FireFit

Parc Angrignon



© Photo : Adobe Stock

Changements climatiques

Par Dominic Forest

Contrairement à nos voisins américains, le Canada fait toujours partie de l'Accord de Paris. Ce traité a notamment pour objectif de limiter l'émission de gaz à effet de serre (GES), qui est la principale cause du réchauffement climatique. Que pouvons-nous faire, de notre côté, pour diminuer notre empreinte carbone?

On commence par être conscient qu'il y a, en effet, une crise climatique et que c'est le rôle de tout un chacun de faire partie de la solution. Le résultat de nos efforts, ou du moins ce qui est souhaité, c'est que d'ici la fin du siècle, nous évitions un réchauffement climatique excédant 2 °C. Loin de moi l'intention de vous faire souffrir d'éco-anxiété; simplement, on se doit de réaliser que c'est le temps d'agir.

La transition vers une économie bas carbone est d'actualité. Une récente étude démontre que le quart des PME sont conscientisées à la cause et un peu plus de 40 % des grandes organisations¹. Il serait utopique de croire que nous allons éteindre les incendies sans eau potable ou encore répondre aux appels premiers répondants sans gants de nitrile, mais nous pouvons quand même faire partie

de la solution. La Ville de Montréal et le SIM sont engagés dans cette démarche, que ce soit lors de l'achat de nouveaux véhicules, la construction de casernes « vertes » ou encore en nous proposant des produits plus écologiques en caserne.

Qu'est-ce que je peux faire pour ne pas faire partie du problème?

- L'aluminium est recyclable à l'infini, alors une fois le plus gros de la saleté retiré, je le mets au recyclage. Pour les canettes, utiliser le service de ramassage de **Consignaction** gratuit pour les casernes du SIM (consigne émise par l'APM le 22 janvier 2024).
- Composter en utilisant le service des bacs bruns offert maintenant à toutes les casernes du SIM. Tous les restants de table y vont, incluant le papier parchemin.
- Mes emballages en plastique (sac de pain, de lait, etc.), et hop, au recyclage!
- J'achète des fruits et légumes du Québec : on aide ainsi notre économie locale.

Comité de transition écologique

- J'évite de laisser couler l'eau de la douche si je ne l'utilise pas. J'évite de laisser couler l'eau du lavabo à plein débit lorsque je me rase ou lorsque je lave la vaisselle.
- Ma bouteille d'eau en plastique et/ou mon Gatorade vont au recyclage. Idéalement, j'utilise une gourde.

La perfection n'existe pas, mais si nous nous fixions comme simple objectif d'être meilleurs demain que nous le sommes aujourd'hui, cela serait un pas dans la bonne direction. Il y a toujours place à l'amélioration et de simples petits gestes font une grande différence collectivement.

P.S. : un vieux manche de moppe, ou encore un ventilateur, ou une chaise en plastique, ça ne va pas dans le bac vert! Si vous avez un doute sur un article que vous désirez recycler, vous pouvez toujours vérifier auprès de votre écocentre ou sur l'application « Ça va où? ».

Dominic Forest

¹ Émilie Laperrrière, Novembre 2024, « Miser sur le facteur humain », *Les Affaires*, Vol. 05, N° 12, p. 22.



Sirènes et Alertes : Protégez votre audition sur le terrain

Le bruit excessif n'est pas seulement une nuisance passagère; il peut entraîner une surdité professionnelle irréversible. Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), près de 120 000 nouveaux cas de surdité professionnelle ont été reconnus au Québec entre 1997 et 2020. Ce chiffre préoccupant met en lumière l'importance de la prévention en milieu de travail.

Au-delà de la perte d'audition, l'exposition prolongée au bruit peut causer des acouphènes, perturber le sommeil, nuire à la concentration, générer de l'anxiété et même augmenter les risques d'hypertension et de troubles cardiovasculaires. Le bruit devient ainsi un véritable enjeu de santé globale.

Agir pour protéger votre audition : Votre rôle est essentiel

Si la réduction du bruit à la source est une solution souhaitable, elle ne suffit pas toujours.

Vous avez un rôle actif à jouer. Portez des protecteurs auditifs adaptés dès que vous êtes exposé à des environnements bruyants, même brièvement. Ces dispositifs, bien que très efficaces, ne garantissent pas une protection absolue. Il est donc essentiel de rester à l'écoute de votre corps : acouphènes, difficulté à suivre une conversation ou sensation d'oreilles bouchées sont autant de signaux d'alerte. Faites évaluer votre audition régulièrement par un professionnel. Un dépistage précoce peut faire toute la différence pour limiter les effets du bruit sur votre santé auditive.

Une aide souvent méconnue : la CNESST peut vous soutenir

Saviez-vous que dans certains cas, la CNESST peut couvrir les frais liés à l'achat d'appareils auditifs? Si votre perte d'audition est reconnue comme étant d'origine professionnelle, vous pourriez avoir droit à un remboursement partiel ou complet de vos prothèses auditives,

ainsi que des services connexes comme les ajustements et les suivis. Cette couverture, bien que soumise à certaines conditions, représente une aide précieuse pour ceux dont la santé auditive a été compromise par leur environnement de travail.

Une solution accessible

N'attendez pas que les dommages deviennent irréversibles. Les **Centres Masliah** vous offrent un **dépistage auditif gratuit*** (offre permanente) pour évaluer votre audition et vous conseiller sur les solutions les mieux adaptées à votre situation.

Contactez-nous au **1 800 550-8554** ou visitez notre site web **lescentresmasliah.com**.

Votre audition est un atout précieux. Protégez-la dès aujourd'hui, pour une vie professionnelle épanouie et une retraite sereine.



TRAVAILLER DANS LE BRUIT PEUT ENTRAÎNER UNE PERTE AUDITIVE OU DES ACOUPHÈNES



DÉPISTAGE AUDITIF
GRATUIT

Centres
Masliah
AUDIOPROTHÉSISTES

PLUS DE
20 CENTRES
SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL
LA RIVE-NORD ET LA RIVE-SUD



1 800 550-8554

CENTRESMASLIAH.COM



© Photo : Adobe Stock

Lésion professionnelle : l'importance du rapport final et du rapport d'évaluation médicale

Par **Philion Leblanc avocats**

La *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*¹ (LATMP) accorde un rôle très important au médecin traitant d'un travailleur ayant été victime d'une lésion professionnelle. Le médecin traitant doit avoir été spécifiquement choisi par le travailleur, il ne peut pas lui avoir été imposé par son employeur ou par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

C'est généralement le médecin traitant d'un travailleur qui informe la CNESST de l'évolution de la lésion professionnelle, par le biais de rapports médicaux. Ces rapports médicaux permettent de fournir une description détaillée de l'état de santé du travailleur, des blessures subies, du traitement administré et des recommandations médicales. Ces rapports fournissent également une estimation de l'incapacité temporaire ou permanente du travailleur, ce qui aide la CNESST à évaluer le niveau d'indemnisation approprié.

Lorsque le médecin qui a charge estime que la lésion professionnelle est consolidée, c'est-à-dire que la condition médicale du travailleur a atteint un plateau thérapeutique, il doit en informer la CNESST en produisant un rapport final et, le cas échéant, un rapport d'évaluation médicale.

Dans le rapport final, le médecin qui a charge doit indiquer l'ensemble des diagnostics en lien avec la lésion professionnelle, la date de consolidation, la présence ou l'absence d'atteintes permanentes qui peuvent être physiques ou psychologiques, et la présence ou l'absence de limitations fonctionnelles².

Le professionnel de la santé ne remplira le rapport d'évaluation médicale que s'il constate que la lésion professionnelle a entraîné une atteinte permanente et/ou des limitations fonctionnelles. C'est dans ce rapport qu'il précisera leur nature.

Succinctement, une atteinte permanente est un pourcentage de déficit anatomo-physiologique subi à l'occasion d'une lésion professionnelle³. Une limitation fonctionnelle représente plutôt une réduction de la capacité physique ou psychologique d'un travailleur dans ses activités professionnelles.

La CNESST est liée aux conclusions du médecin qui a charge dans le rapport final et dans le rapport d'évaluation médicale, à moins que l'Employeur ou encore la CNESST ne décide de faire évaluer le travailleur par un professionnel de la santé, et ce, à l'intérieur des délais prévus par la loi⁴.

C'est pourquoi il est primordial que vous consultiez votre médecin traitant ou un médecin bien au fait de la procédure de la CNESST pour obtenir un rapport final et/ou un rapport d'évaluation médicale. Les conclusions qui sont émises dans ces rapports peuvent avoir de lourdes conséquences dans le cadre de votre retour au travail, surtout si vous conservez des limitations fonctionnelles et/ou une atteinte permanente importantes.

Si vous êtes victime d'une lésion professionnelle, nous vous invitons à communiquer dans les meilleurs délais avec une ou un représentant de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal afin de vous faire accompagner dans ces démarches administratives.

Nous vous encourageons à être prudents, diligents et à travailler en toute sécurité.



Philion Leblanc avocats

¹ RLRQ, ch. A-3.001.

² Art. 203 LATMP.

³ Les pourcentages d'atteinte permanente sont décidés dans le *Règlement sur le barème des dommages corporels*.

⁴ Art. 199 à 225 LATMP.

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Avant de prendre la route...

Avez-vous pensé à votre assurance?

Avec le retour du beau temps, l'envie de reprendre la route se fait sentir!

Que ce soit pour sortir votre **décapotable**, enfourcher votre **moto**, partir en escapade en **VR** ou vivre des sensations fortes en **vélo de montagne**, en **côte-à-côte** ou en **motocross**, quelques précautions s'imposent.

Avant de foncer tête première dans l'aventure, prenez le temps d'inspecter votre véhicule et **assurez-vous** que votre assurance est bien active et couvre adéquatement vos besoins pour éviter toute mauvaise surprise en cas d'accident, de vol ou de bris.

Votre courtier est là pour répondre à vos questions et ajuster votre couverture au besoin.

Contactez-le dès maintenant pour partir l'esprit tranquille!

1 888 522-2661

www.burrowes.ca

MEMBRE APM
Profitez de rabais exclusifs pour vous et votre famille





© Photos : Archives APM

25 mai 1987 - Le destin

Par Jean-François Courtemanche

Pompier retraité et archiviste du SIM

Nous voici rendus au mois de mai. Quel beau mois! Le mois de l'espoir. La nature reprend ses droits et nous donne la promesse de l'été qui s'approche. Mais le mois de mai, c'est aussi pour plusieurs familles le souvenir d'avoir perdu des êtres chers. Et la famille des pompiers de Montréal ne fait pas exception. Au cours de son histoire, 12 pompiers sont décédés en devoir au mois de mai (voir la liste à la fin de ce texte). Retour sur le destin qui frappa le 25 mai 1987.

Une grande qualité des pompiers expérimentés consiste à être toujours en mesure de prévoir à chaque instant l'imprévisible. Un incessant calcul des probabilités a lieu tout au long de l'intervention. Comme au jeu d'échecs, il faut prévoir le plus de coups possible. Dans un environnement de flammes et de fumée, chaque geste implique ou non des conséquences, et un seul faux pas peut être fatal. Si les pompiers sont passés maîtres dans l'art de minimiser les effets de l'imprévisible, ils ne peuvent cependant rien contre les coups portés par le destin dans sa forme la plus néfaste, ce qu'on appelle la fatalité. Les pompiers de la caserne 3, Pierre Létourneau, 31 ans, et Jean-Pierre Longpré, 32 ans, l'ont rencontrée le 25 mai 1987 à 6 h 22 alors qu'ils se trouvaient dans l'échelle 425 en extension à 65 pieds le long du mur est de l'église unitarienne (Unitarian Church of the Messiah), rue Sherbrooke Ouest. Sur les lieux de l'incendie, ils occupaient théoriquement la position où le risque était le moindre. Ils assuraient la ventilation de la nef en cassant des vitraux avec leurs gaffes quand le toit s'effondra et fit s'écrouler la partie supérieure du mur. L'échelle fut arrachée de son socle par la chute des tonnes de pierres de taille qui écrasèrent les pompiers. Rien à faire pour les secourir. Leur sort était joué.



Sous le regard du pompier Carmel Turcotte, conducteur de l'échelle 425, les pompiers Létourneau et Longpré effectuent à l'aide de crochets de la ventilation en perçant les vitraux. Photo : Alain Perreault



L'effondrement vient de se produire. Photo : Alain Perreault

Au même moment, le capitaine Yvon Ménard et les pompiers Raymond Roy et Guy Racette de la caserne 16 croisèrent l'équipe montée sur le toit de la sacristie et gagnèrent le toit de la nef par une échelle fixée sur le mur. Ils commençaient à arpenter le toit quand ils entendirent un craquement. Le toit se mit à bouger sous leurs pieds. Racette et Roy eurent à peine le temps de sauter sur le toit de la sacristie. Racette fit une chute de 25 pieds et Roy, qui était sur ses talons, chuta sur lui, lui fracturant une vertèbre. Le capitaine Ménard, 51 ans, lui, n'eut pas le temps de quitter le toit. Il tomba, avec une portion de celui-ci, 50 pieds plus bas à l'intérieur de l'église. L'effondrement du toit libéra les flammes qui étaient jusque-là invisibles, tapies sous le plancher, et elles atteignirent alors une soixantaine de pieds de hauteur. Le capitaine Ménard se trouvait en plein cœur de cette fournaise, avec une fracture ouverte à la cheville et une vertèbre fracturée. Racette et Roy et les pompiers de l'équipe sur le toit de la sacristie s'inquiétèrent rapidement de la disparition du capitaine Ménard. L'un d'eux, Alain St-Pierre, passa par une petite porte qui donnait accès à l'intérieur de la nef pour tenter de repérer le capitaine. Il accéda à une étroite passerelle qui courait le long de la nef. De là, il entendit Ménard. Le capitaine criait que les flammes se rapprochaient et demandait qu'on vienne vite l'arroser. Malgré la douleur intense, ce dernier réussit à s'attacher au troisième câble qu'on lui lança. À force de bras, St-Pierre hissa Ménard comme une ancre de 275 livres remontée à la main du fond d'un lac. Comment y est-il parvenu? La force physique stimulée à

l'extrême par l'adrénaline. Certainement. Mais il y eut aussi en jeu cet instinct de survie qui, chez le pompier, se transforme en instinct de « sauve-la-vie ». Hissé pouce par pouce, Ménard demeura en suspension au milieu de flammes plus vives encore. Et il pensa cuire. Un jet d'eau salutaire vint tout à coup d'en haut et quelques secondes plus tard, il était sorti d'affaires.



Commencement des fouilles.
Photo : Alain Perreault



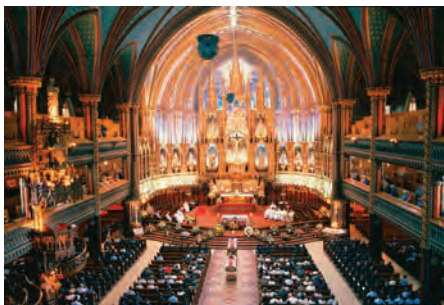
Après l'effondrement, les flammes surgirent de partout. Pendant ce temps, le capitaine Ménard se trouve au milieu de cette fournaise.
Photo : Alain Perreault

Cinq minutes avant l'effondrement du toit et l'écroulement des murs, l'assistant directeur Georges Gagnon avait ordonné aux 25 hommes qui se trouvaient à l'intérieur d'évacuer les lieux quand il devint clair que le feu s'était répandu partout sous le plancher, qui était devenu mou. Le lieutenant Baran, qui se trouvait près de l'autel au moment de l'appel, fut le dernier à sortir. Il déboula les marches du parvis sous le bruit assourdissant du métal tordu, du bois craquant et de la maçonnerie s'effondrant, devant un énorme nuage de poussière.



À l'arrière de l'église, un autre drame se joue. Sur cette photographie dramatique, nous pouvons voir le casque rouge du capitaine Ménard qui tombe de ce côté du mur, tandis que lui fait une chute de 50 pieds à l'intérieur de l'église. Nous pouvons aussi voir le pompier Racette qui descend l'échelle qui leur avait permis de monter sur le toit et le pompier Roy qui s'accroche tant bien que mal à la bordure du mur restant.
Photo : Ian Stronach

Le centre de communication avait reçu l'appel signalant l'incendie de l'église unitarienne à 4 h 36. Une voix de femme disait qu'il y avait des papiers qui brûlaient dans l'église. La même personne rappela trois minutes plus tard, beaucoup plus nerveuse, disant que l'église était maintenant en feu. À l'arrivée des pompiers, il n'y avait qu'un trou de 15 pouces de diamètre fait par le feu dans le plancher de la nef et une fumée, légère, qui s'en échappait. Dans la phase qui précéda l'écroulement des murs et l'effondrement du toit, l'incendie semblait à ce point en voie d'être maîtrisé qu'on songea un moment à renvoyer en caserne une partie de l'effectif. Et pourtant...



Les pompiers Létourneau et Longpré eurent droit à des funérailles grandioses à la basilique Notre-Dame de Montréal le 28 mai 1987.
Photo : Alain Perreault

L'interlocutrice se révéla être l'organiste de l'église unitarienne, un transsexuel de 38 ans.

En proie à une crise de dépression, il avait mis le feu à des partitions et à des livres de prières qu'il avait placés au centre de l'église. Il se livra lui-même aux policiers du poste n° 25 vers 5 h. Il avoua avoir mis le feu à... 23 h la veille!



Pierre Létourneau



Jean-Pierre Longpré

Je suis d'avis que nous sommes vraiment morts lorsque plus personne ne pense à nous. Alors gardons bien vivant le souvenir de nos 12 confrères décédés en devoir durant les mois de mai de notre histoire. Il s'agit de :

Date	Nom	N° Caserne
1877-05-01	John Levingstone	01
1893-05-11	John O'Rourke	10
1923-05-23	Léopold Roussin	26
1940-05-23	Léonard Blain	13
1961-05-10	Roland Larin	32
1968-05-25	Édouard Poitras	50
1974-05-14	Guy Filiatrault	25
1981-05-15	Yvon Cyr	05
1981-05-15	Paul Dolbec	09
1981-05-15	Rolland Lapointe	03
1987-05-25	Pierre Létourneau	03
1987-05-25	Jean-Pierre Longpré	03

À leur mémoire!

Jean-François Courtemanche



© Photo : Eric Blodeau

Bienvenue dans la grande famille de l'APM

Co* NOM, PRÉNOM

82 ^e	ALLARD, DEREK
82 ^e	BERGERON-PERREAU, ÉMILE
82 ^e	BOUTIN-ZUMMO, ÉMILE
82 ^e	COMTOIS, ESTEVAN
82 ^e	DEGUIRE, CHARLES
82 ^e	DESFORGES, SAMUEL
82 ^e	DUBÉ, GABRIEL
82 ^e	FORGET-MÉNARD, NICOLAS
82 ^e	FORTIN, ALEX
82 ^e	GORMAN, WILLIAM
82 ^e	GOYETTE, WILLIAM
82 ^e	HAMEL-RENAUD, WILLIAM
82 ^e	JOHNSON, PHILIPPE
82 ^e	JONES, SAMUEL
82 ^e	LACASSE, SAMMY
82 ^e	LANGLOIS, GUILLAUME
82 ^e	LEMAY, JULIEN
82 ^e	L'HOSTIE, FÉLIX
82 ^e	MAYEU, CARL
82 ^e	ROCHFORD, GABRIEL
82 ^e	ROUGEAU, JEAN-JACQUES
82 ^e	ROULEAU, ALEXIS
82 ^e	SAINT-VINCENT, PASCAL
83 ^e	ARNOLD, JOFFREY
83 ^e	BEAUDET, ANAELLE
83 ^e	BEAUPRÉ, OLIVIER

83 ^e	BILODEAU, CHARLES-ÉTIENNE
83 ^e	BOUVRETTE, THOMAS
83 ^e	BOYER, YANNICK
83 ^e	BRODEUR, ALBERT
83 ^e	BRUYÈRE, JÉRÉMIE
83 ^e	CABANA, NICOLAS
83 ^e	CAHÉREC-GAGNÉ, ALEXANDRE
83 ^e	CAMPEAU, JOEY
83 ^e	CHARTIER, VINCENT
83 ^e	CONSTANTINEAU, YANRICK
83 ^e	CORRIVEAU, JÉRÉMIE
83 ^e	DECELLES, FREDERIC
83 ^e	DESCHENES, FRANCIS
83 ^e	DESROCHES-DESNOYERS, THOMAS
83 ^e	DUPUIS, OLIVIER
83 ^e	FILION, ZACHARY
83 ^e	FOUQUETTE, JULIEN
83 ^e	GAUTHIER, DAVID
83 ^e	GAUTHIER, JULIETTE
83 ^e	GAUVREAU, NICOLAS
83 ^e	GIRARD-SCHMIDT, DOMINIC
83 ^e	HAINEAULT, GUILLAUME
83 ^e	HERVIEUX, NICOLAS
83 ^e	LABELLE, JEAN-MAXIME
83 ^e	LAFRENIÈRE, FREDERIK
83 ^e	LANTHIER, JUSTIN

83 ^e	MAIGA, WILLIAM
83 ^e	MAROIS, PASCAL
83 ^e	MARSAN, CHARLES
83 ^e	MERCIER, ALEX
83 ^e	NKAYE, WILLIAM
83 ^e	PANNETON, MICKAËL
83 ^e	PAQUETTE, JÉRÉMIE
83 ^e	PATENAUDE-VIAU, VINCENT
83 ^e	PÉPIN, SAMUEL
83 ^e	RAYMOND, TOMMY
83 ^e	ROUSSEAU, KEVIN
83 ^e	ROY, MAXIME
83 ^e	ROY, NICOLAS
83 ^e	SÉNÉCHAL-PELLETIER, MICHAËL
83 ^e	SIMPSON, ADAM
83 ^e	SOLON, MICHEL CHRISTIAN
83 ^e	ST-GERMAIN, FREDERICK
83 ^e	VAILLANCOURT, FÉLIX
83 ^e	VALOIS, SAMUEL
83 ^e	VASILESCU, ALBERTO
83 ^e	VILLEMURE, GABRIEL
83 ^e	VILLENEUVE, THOMAS
83 ^e	VOINEA, SEBASTIAN
84 ^e	AGOUJIME, RACHID
84 ^e	BARABY, TOMMY
84 ^e	BAURET, GUILLAUME



© Photo : Eric Bilodeau

Co* NOM, PRÉNOM

84 ^e	BEAUDOIN-ALARCON, SASHA ANOUK
84 ^e	BÉLANGER, GENÈVE
84 ^e	BERNARD, NOÉMIE
84 ^e	BERRY, PHILLIP
84 ^e	BOISVERT, KEVIN
84 ^e	BOUCHARD, RÉMY
84 ^e	BOUFFARD, SAMUEL
84 ^e	BOURDAGES, LAURENT
84 ^e	CASAU BON, THIERRY
84 ^e	CHABOT, GABRIEL
84 ^e	CHATIGNY, GABRIEL
84 ^e	DANDURAND, JÉRÉMY
84 ^e	DUFRESNE DUBOIS, ALEXANDRE
84 ^e	FOSTER, DEREK
84 ^e	FOTI, ALEXANDROS
84 ^e	GAGNÉ, NATHAN
84 ^e	GAGNON, DANY
84 ^e	GAGNON, LOUIS-PHILIPPE
84 ^e	GAILLOUX, WILLIAM
84 ^e	GAULIN, PHILIPPE
84 ^e	GELIBET, FRANÇOIS
84 ^e	GIGUÈRE, ALEXIS
84 ^e	LACOSTE, ÉTIENNE
84 ^e	LAFLAMME, JÉRÉMY
84 ^e	LAMONDE-VANASSE, SAMUEL

84 ^e	LAVALLÉE, MATHIS
84 ^e	LAVIGUEUR, JULIEN
84 ^e	LEBLANC, MICAËL
84 ^e	LECORNE, THOMAS
84 ^e	LUSSIER, HUGO
84 ^e	MARTEL, FÉLIX
84 ^e	MATHYS, SÉBASTIEN
84 ^e	MCCRARY, ZACHARY
84 ^e	OLIVIER, KELVIN
84 ^e	PARÉ, MAXIME
84 ^e	PHAN, GIA-HOA
84 ^e	QUENNEVILLE, SÉBASTIEN
84 ^e	QUESNEL, JULIEN
84 ^e	RENAUD, MARC-ANDRÉ
84 ^e	RENNIE, GIOVANNI
84 ^e	ROSEMOND, JAHMAID-ISAAC
84 ^e	ROY, SIMON-OLIVIER
84 ^e	SANCHEZ VALDEZ, ALEXANDER NICOLAS
84 ^e	SAVINESCU, MARIUS
84 ^e	TESSIER, DAVID ALEXANDRE
84 ^e	VANIER, ZACHARY
84 ^e	VOUSINOS, NICOLAS
84 ^e	WATHIER, VINCENT
84 ^e	WRIGHT, ALEX
85 ^e	BEAUDOIN, THOMAS

85 ^e	BÉLANGER, MATHIEU
85 ^e	BÉLIVEAU, MAXIME
85 ^e	CÔTÉ-LEGault, JÉRHÉMI
85 ^e	CREVIER-COULOMBE, ÉMILE
85 ^e	DUCHARME ST-AMOUR, ALEXANDRE
85 ^e	DUCLERVIL, KARL-MONY
85 ^e	GAGNÉ, ÉMILE
85 ^e	GARAND, SIMON
85 ^e	GARANDEL, DANIEL
85 ^e	HÉTU, GUILLAUME
85 ^e	LAMP RON, SAMY
85 ^e	LISIO, KEVIN
85 ^e	LUPIEN, SHAWN
85 ^e	LUSSIER, ANTHONY
85 ^e	MARTEL DESRUISSEAU, SYDNEY
85 ^e	METELLUS, BRANDON
85 ^e	MILORD, VINCENT
85 ^e	OCAMPO ROCHA, ANDRÉ
85 ^e	PARENT, WILLIAM
85 ^e	ROSS, ANTOINE
85 ^e	TAN, YAN
85 ^e	TREMBLAY, AIMIE
85 ^e	TREMBLAY, SAMUEL
85 ^e	VARIN, FREDERIK

* Contingents



© Photo : Adobe Stock

Retraités

DESFOSSÉS, MARTIN

POMPIER

Entrée : 1994-11-14

Retraite : 2024-11-23

Caserne : 19-45-44

HAMEL, MARTIN

CAPITAINE

Entrée : 1992-11-23

Retraite : 2024-12-21

Caserne : 77-78-76-34-79-10-34-3

MÉTHOT, FRANÇOIS

CAPITAINE

Entrée : 1993-01-25

Retraite : 2024-12-17

Caserne : 35-75-58-34-27-4-39

DUBOIS, BENOÎT

POMPIER

Entrée : 2002-06-24

Retraite : 2025-02-17

Caserne : 64

LAFORTUNE, PATRICK

LIEUTENANT

Entrée : 1992-11-23

Retraite : 2025-02-18

Caserne : 67-3-20-19-38-39-29-4

PIOTTE, RICHARD

CAPITAINE

Entrée : 1989-08-07

Retraite : 2024-11-07

Caserne : 42-74-72-5-48

GAGNÉ, PATRICK

POMPIER

Entrée : 1992-11-02

Retraite : 2024-11-03

Caserne : 16-5-49

LUSSIER, PATRICE

POMPIER

Entrée : 1992-01-30

Retraite : 2024-11-18

Caserne : 33-62

SANFAÇON, MARC

LIEUTENANT

Entrée : 1992-09-28

Retraite : 2025-01-29

Caserne : 63-73-9-48

GIGUÈRE, RICHARD

CAPITAINE

Entrée : 1985-11-04

Retraite : 2024-11-04

Caserne : 32-39-33

MCFARLANE, WILLIAM

POMPIER

Entrée : 2003-09-29

Retraite : 2025-01-12

Caserne : 64-65-77-63



© Photo : Eric Bilodeau

Promotions

Janvier 2025

Nous désirons vous informer que les employés suivants ont été promus. Nous les félicitons et leur souhaitons bon succès dans leurs nouvelles fonctions!

CAPITAINES

MATRICULE	NOM	PRÉNOM	DATE
687810000	BEAUDOIN	GUILLAUME	27 JANVIER 2025
100004816	DESJOURDY	BENOÎT	27 JANVIER 2025
749486000	MELOCHE	CÉDRIC	27 JANVIER 2025
753873000	SAINDON	PIERRE-LUC	27 JANVIER 2025

LIEUTENANTS

MATRICULE	NOM	PRÉNOM	DATE
769679000	BOULAY	JONATHAN	27 JANVIER 2025
780335000	GUAY	SÉBASTIEN	27 JANVIER 2025
100150054	MÉNARD	JONATHAN	27 JANVIER 2025
781236000	MONTBLEAU	GABY	27 JANVIER 2025
100027795	PATRIARCO	CARL	27 JANVIER 2025

LIEUTENANT INSTRUCTEUR VOLET NATATION

MATRICULE	NOM	PRÉNOM	DATE
018569210	PAGÉ	JEAN-SÉBASTIEN	27 JANVIER 2025

Un chez-vous bien à vous!

Votre projet, notre savoir-faire

Construire soi-même sa maison, à son goût, et là où on rêve d'habiter, c'est un projet exigeant et palpitant.

Notre équipe spécialisée en autoconstruction vous accompagnera d'une manière flexible dans la planification de votre projet, son financement et la réalisation de vos travaux.

DesjardinsMunicipal.com/autoconstruction

 **Desjardins**
Caisse du Réseau municipal

Notre accompagnement

Les membres de notre équipe accompagnent près d'une centaine de pompiers et pompières par année dans la construction de la propriété de leurs rêves!

Sensible à vos obligations professionnelles, à vos horaires atypiques ainsi qu'à vos besoins spécifiques, notre caisse mise sur une approche flexible et des processus facilitants pour vous soutenir dans votre projet d'envergure.

Notre distinction en autoconstruction

- l'analyse des dossiers et de l'octroi du financement requis basés sur l'échelle salariale de votre employeur;
- des solutions de financement flexibles qui s'adaptent aux projets de chacun;
- la valeur accordée à votre apport de compétences dans l'exécution de votre projet qui peut équivaloir jusqu'à 10 % de votre mise de fonds;
- la simplification des étapes menant à votre financement, du début jusqu'à la fin de votre projet;
- une équipe d'évaluateurs qui est toute aussi sensible à votre réalité que nous le sommes;
- des déboursments progressifs selon l'évolution des travaux constatée par ces évaluateurs.

Vous avez un projet? Parlez-nous-en!

Caisse Desjardins du Réseau municipal
2600, boul. St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4 (siège social)
Tél. ou SMS 514 526.4971 | DesjardinsMunicipal.com



 **Desjardins**
Caisse du Réseau municipal



Aumônier pour tous!

Par Bernard Vadnais

Aumônier

Dans la dernière chronique, j'ai été quelque peu étonné de constater que la mise en page de celle-ci avait centré toute l'attention sur le fait que le Bureau de l'aumônerie est relié à celui où je suis prêtre. Dans tous les échanges et discussions que j'ai depuis bientôt huit (8) ans avec les membres de la direction au sein de l'APM comme avec ceux du SIM, je m'évertue à leur faire savoir que je suis au service de tous les membres. Peu importe l'origine, les croyances, l'orientation sexuelle, le passé et le cheminement de vie de chaque personne, je suis à l'écoute de celui ou celle qui veut simplement trouver des réponses à son mal de vivre. Et ce mal peut affliger n'importe qui d'entre nous, car il a une seule caractéristique, c'est qu'il est relié au fait que nous sommes des **humains**.

Je rappelle à tous les membres de l'APM et du SIM que lorsque MM. Ronald Martin et François Massé sont venus me demander de servir leurs organisations respectives, c'est parce qu'ils avaient tous deux reconnu en moi un cheminement de vie qui leur démontrait que par la formation et les expériences de vie

qui sont les miennes, je pouvais **ÉCOUTER** et **ENTENDRE** la souffrance et les douleurs que peuvent émettre des personnes en situation de crise ou de quête de sens. Et comme nous avons toujours la fâcheuse habitude d'attendre d'être confrontés à une situation de crise ou une dure épreuve pour reconnaître nos propres limites, c'est là qu'il est important de savoir aussi reconnaître comment nous pouvons nous aider mutuellement, à partir du bagage d'expériences accumulées avec les années. Et, surtout, d'éviter le piège de considérer les plus jeunes comme étant une génération très différente de la nôtre (les plus de 50 ans), comme si nous avions oublié que nous avons aussi déjà eu cet âge et vécu cette période de l'entrée dans le monde adulte.

Je ne sais si vous vous souvenez de l'adage qui est relié à une page de la Bible, lequel dit qu'« il ne faut pas mettre du vin nouveau dans une outre vieille ». Pour notre génération, nous pouvons comprendre que nous sommes la vieille outre qui est remplie de bon vin suite aux actes et aux gestes que nous avons posés pour servir nos frères et sœurs, en donnant

le meilleur de nous-mêmes, et ce, même au risque et au péril de notre vie. Il y a de quoi se réjouir de savoir que, suite à une période de vie de 20, 25 ou 30 ans et plus, chaque membre de l'APM et du SIM a « rempli » une mission qui était celle de protéger la VIE. Donc, il ne faut pas faire table rase du passé, comme s'il n'existait pas. Au contraire, il faut en faire bénéficier les plus jeunes qui arrivent dans le métier et peuvent, grâce à votre « vieil uniforme », prendre conscience de la richesse que vous portez à l'intérieur de chacun et chacune de vous. Dans un habit de combat (*bunker*), toute la différence vient de la personne qui le porte et comment elle en fait usage. Autant elle peut se refermer sur elle-même pour s'y cacher, autant elle peut déployer toutes les forces qui sont les siennes et les mettre au service de ceux et celles dont elle assure la protection. C'est pourquoi un *bunker* ne peut être rapiécé sans fragiliser sa protection et la personne qui le porte aussi.

La maturité est nécessaire pour comprendre et donner sens à la vie. C'est pourquoi le Bon Dieu est si patient envers nous. IL nous donne



tout le temps nécessaire pour arriver, un jour, à se laisser saisir le cœur et être délivré de toute frayeur. Depuis que je suis accompagnateur pour favoriser la croissance humaine et spirituelle de chaque personne qui vient me rencontrer, chaque occasion qui m'est donnée de relire une page de ma vie devient plus lumineuse. Que je l'aie écrite seul ou avec d'autres personnes, je me rends compte qu'à chaque fois que j'écoute et accueille le cheminement de vie de la personne qui est face à moi, cela me donne aussi l'occasion d'être face à cette « lumière » qui désire me présenter l'homme de 62 ans que je suis, avec tout ce qu'il porte en lui. C'est à travers le récit de chacune de nos histoires de vie que nous pouvons nous reconnaître comme des **HUMAINS** marchant, parfois à tâtons ou en tombant face contre terre, pour mieux se relever, ENSEMBLE, pour donner suite à ce récit.

Il y aura un jour une ultime relecture à faire, celle où nous ferons face à la lumière de la mort et de la résurrection. Nous aurons tous le choix d'entrer dans une vie nouvelle et de vivre en ceux et celles avec qui nous aurons

partagé et de donner sens à cette vie. Et celui de disparaître hors de la vue et aussi de la vie des personnes avec lesquelles nous serons passés sur cette terre. Et de pair avec cette étape de vie, de considérer ce que nous avons accompli, pour enrichir cette humanité dans laquelle nous avons vécu. C'est pourquoi je dis souvent, et je le répéterai jusqu'à ma mort, que chacun et chacune de nous avons le choix d'entrer dans un « *nouveau monde* » pour y *vivre autrement*. Avec une vie dédiée à servir autrui, je réalise que, lors de cette étape, j'aurai la possibilité de poursuivre un chemin où j'entrerai dans un univers où l'amour et la paix règnent constamment. Les humains qui viennent y vivre ont nourri ce désir de goûter pleinement ce que signifie « *trouver la paix en son cœur et pas ailleurs* », comme le dit si bien la chanson popularisée dans les années 70 par la chanteuse Renée Claude, laquelle est reprise, entre autres, pour accompagner des personnes atteintes d'Alzheimer ou des formes de démence.

C'est en laissant place et en prenant place dans un « *nouveau monde* » que chaque personne

peut passer sur terre en offrant l'espace de son cœur pour accueillir tout ce que la vie lui apprendra. Les personnes que j'ai rencontrées et qui m'ont enrichi de leur bon vin auront contribué à m'élever dans la dignité d'ÊTRE un HUMAIN!

Padre Bernard Vadnais

Tél. : 438 375-6262

Courriel : vadber@hotmail.ca





In memoriam

ASSELIN, ROGER | POMPIER

Entrée : 1968-06-10
Retraite : 2000-11-12
Naissance : 1947-01-28
Décès : 2024-12-01
Caserne : 13-20

BONNEVILLE, ROLAND | POMPIER

Entrée : 1951-10-01
Retraite : 1983-04-21
Naissance : 1931-04-30
Décès : 2024-10-21
Caserne : 15

BOURGON, JEAN-PAUL | POMPIER

Entrée : 1954-07-12
Retraite : 1984-07-12
Naissance : 1930-01-17
Décès : 2024-11-10
Caserne : 35

BRAIS, DENIS | POMPIER

Entrée : 1962-04-19
Retraite : 1992-04-20
Naissance : 1940-09-23
Décès : 2024-12-17
Caserne : 33

BROSSARD, RAYMOND | POMPIER

Entrée : 1965-08-09
Retraite : 1997-11-13
Naissance : 1945-08-10
Décès : 2024-12-02
Caserne : 38

DAIGLE, DENIS | POMPIER

Entrée : 1976-10-10
Retraite : 2008-10-01
Naissance : 1955-08-08
Décès : 2025-01-17
Caserne : 55

DAVIAULT, GEORGES-HENRI | CAPITAINE

Entrée : 1961-10-17
Retraite : 1993-02-15
Naissance : 1936-01-18
Décès : 2025-01-16
Caserne : 36-5-50-31-13

DEMEULE, GILLES | POMPIER

Entrée : 1958-09-02
Retraite : 1988-01-13
Naissance : 1936-04-27
Décès : 2024-04-11
Caserne : 5-35

DESBIENS, DONAT | POMPIER

Entrée : 1961-05-01
Retraite : 1990-01-02
Naissance : 1937-04-05
Décès : 2024-11-04
Caserne : 45-14-35-31

GRISÉ, JEAN-RICHARD | CAPITAINE

Entrée : 1961-10-17
Retraite : 1991-12-18
Naissance : 1940-01-24
Décès : 2025-01-13
Caserne : 21-20-3-15-33-25

HAMELIN, LOUIS | CAPITAINE

Entrée : 1954-02-16
Retraite : 1985-02-15
Naissance : 1932-10-29
Décès : 2025-02-08
Caserne : 25-47-43-27-33-41

HÉBERT, DENIS | LIEUTENANT

Entrée : 1962-04-19
Retraite : 1996-02-16
Naissance : 1942-05-30
Décès : 2025-01-10
Caserne : 11-47-9-33-25-27-23-15-20

LABERGE, ROLAND | POMPIER

Entrée : 1962-04-19
Retraite : 1992-04-16
Naissance : 1942-03-04
Décès : 2024-11-23
Caserne : 37

LADOUCEUR, GILLES | LIEUTENANT

Entrée : 1976-11-22
Retraite : 2001-02-18
Naissance : 1953-11-10
Décès : 2025-01-26
Caserne : 15-34-3-33-46-23-4

LEBLANC, GÉRALD | POMPIER

Entrée : 1978-09-13
Retraite : 2006-08-11
Naissance : 1952-09-14
Décès : 2025-02-05
Caserne : 4-5-10

LEGAULT, GILLES | POMPIER

Entrée : 1961-05-01
Retraite : 1987-04-09
Naissance : 1938-07-11
Décès : 2024-10-27
Caserne : 36-29

LETELLIER, GILLES | POMPIER

Entrée : 1962-02-05
Retraite : 1992-02-13
Naissance : 1942-06-19
Décès : 2025-02-10
Caserne : 11-44-40-38

MESSIER, YVON | POMPIER

Entrée : 1956-06-11
Retraite : 1987-01-19
Naissance : 1932-01-28
Décès : 2024-11-03
Caserne : 44-48-38

MONTIGNY, FLORENT | LIEUTENANT

Entrée : 1964-04-16
Retraite : 2001-05-15
Naissance : 1945-04-21
Décès : 2024-12-05
Caserne : 23-10-50-3-25

SALVAIL, ROBERT | POMPIER

Entrée : 1956-04-12
Retraite : 1986-04-21
Naissance : 1935-12-09
Décès : 2024-11-18
Caserne : 36-8-50-13-7-11-2

THERRIEN, JEAN-HUBERT | CAPITAINE

Entrée : 1957-11-25
Retraite : 1988-01-21
Naissance : 1936-01-23
Décès : 2024-09-10
Caserne : 21-47-49-7-27-4-5-26-42

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Un été
sans tracas,
ÇA S'ASSURE.

**ÉCONOMISEZ SUR
VOS ASSURANCES!**

Profitez de
tarifs exclusifs
réservés aux
membres de l'APM
et leurs familles.

1 888 522-2661

www.burrowes.ca